



## Plan de Travail 2022

*Projet de Promotion de développement des Ecovillages*

*Entre*

*Le Gouvernement de la République Togolaise*

*Et*

*Le Programme des Nations Unies pour le Développement*

*Handwritten signatures in blue ink.*

Priorité du Pays : consolider le développement social et renforcer les mécanismes d'intégration (pilier 3 du Plan National de Développement)

**EFFET 2 de l'UNDAF** : D'ici 2023, les populations des zones vulnérables ont accru leur résilience aux changements climatiques et aux risques de catastrophe et ont un accès équitable à un environnement de vie décent et à des ressources naturelles et énergétiques durables.

**Réalisation correspondante au Plan stratégique** : faire face aux situations de crise et accélérer la reprise grâce à des solutions intégrées de gestion de crise

**Produit 3.2 du CPD** : Solutions retenues pour assurer l'accès universel à des sources d'énergie non polluante, abordable et durable.

**Produit 3.3 du CPD** : Les moyens des communautés vulnérables qui vivent dans les zones fortement exposées aux risques naturels sont renforcés afin qu'elles puissent s'adapter aux effets futurs des changements climatiques ainsi qu'aux catastrophes.

**Partenaire de réalisation** : Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières.

**Autres partenaires** : Les ministères sectoriels impliqués et la société civile.

#### Description

En dépit de la grande diversité de ses écosystèmes, le Togo est confronté aux problèmes environnementaux majeurs caractérisés par la dégradation continue des ressources naturelles engendrant la baisse de la productivité agricole et la fragilisation des écosystèmes. Cette situation est, en grande partie, imputable à une gestion peu rationnelle des ressources naturelles du fait de la pauvreté et des modes de production non durables.

Pour faire face à ces défis, le gouvernement togolais, avec l'appui du PNUD, a entrepris depuis 2014, une initiative pilote de développement local intégré à travers le concept innovant d'Écovillages dans deux villages de la région maritime : le village de Donomadé dans la préfecture de Yoto, et Andokpomey dans la préfecture de l'Avé.

Cette stratégie novatrice, fondée sur l'intégration dans une même approche de lutte contre la pauvreté à s'appuie sur la promotion des énergies renouvelables, la maîtrise de l'eau et développement des moyens d'existence durable.

Au vu des changements transformationnels induits cinq (05) nouveaux sites d'écovillages sont identifiés dans le cadre du projet de développement des écovillages pour initier le processus de passage à l'échelle.

Cette phase de mise à échelle s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du programme national des Ecovillages en lien avec l'UNDAF, le programme pays 2019-2023 du PNUD et s'aligne bien sur les priorités nationales du PND du Togo.

**Période couverte par le Programme** : 2019-2023

**Budget estimatif sur 12 mois** : 1,261,990 \$US

**Titre de l'intervention** : Développement des Ecovillages.

**Code budgétaire** :

**Durée du projet** : 4 ans

Gouvernement 347,990

Budget ordinaire 914,000 \$US

Autres sources 0

**Approuvé (Partenaire de réalisation):** Katari FOLI-BAZI

**Ministre de l'Environnement et des Ressources Forestières**



**Approuvé (PNUD):** Mr Aliou Mamadou DIA

**Représentant Résident du PNUD**



PLAN DE TRAVAIL ANNUEL 2022

Produits de C/D	Activités Planifiées	CADRE CHRONOLOGIQUE 2022				PARTIE RESPONSABLE	Source des fonds	Description dans le budget	Budget planifié (USD)
		T1	T2	T3	T4				
		<b>COMPOSANTE 1 : GOUVERNANCE TERRITORIALE LOCALE DU DEVELOPPEMENT SOCIOECONOMIQUE ET CULTUREL</b>							
Produit 3.2: Solutions retenues pour assurer l'accès universel à des sources d'énergie non polluante, abordable et durable	Construire 3 salles polyvalentes pour offrir un cadre d'échanges aux jeunes et groupements d'intérêt économique dans les écovillages	X	X			MERF	PNUD	71300	72 000
Indicateur 3.2.1 : Nombre de ménages ayant respectivement à leur tête une femme ou un homme et vivant dans les zones visées qui ont accès à des sources d'énergie non polluante, abordable et durable	Appuyer le Suivi et contrôle des travaux de construction de salles polyvalentes	X	X			MERF	PNUD	71300	5 000
Niveau de référence (2017) : Ménages ayant une femme à leur tête : 3 096 ; ménages ayant un homme à leur tête : 8 904	Réaliser des études sur le potentiel de réductions d'émissions de gaz à effet de serre dans 5 écovillages		X	X	X	MERF	GVT	71300	38 000
Niveau cible : Ménages ayant une femme à leur tête : 225 ; ménages ayant un homme à leur tête : 325	<b>Sous total composante 1</b>								<b>115 000</b>
<b>COMPOSANTE 2 : ADAPTATION DES SYSTEMES DE PRODUCTION, CROISSANCE INCLUSIVE ET CREATION DURABLE D'EMPLOIS VERTS ET DE RICHESSES</b>									
Mise en œuvre des plans d'investissements des 10 nouveaux écovillages (installation des infrastructures d'eau et d'énergie: Adduction d'eau potable et d'irrigation, Centrale solaire, PTFM et Réseau électrique BT)									
Indicateur 3.2.3 : Pourcentage de productrices de charbon de bois qui se convertissent à d'autres activités leur rapportant des revenus substantiels	Réaliser une mini adduction d'eau potable et d'un poste d'eau autonome pour l'irrigation dans un des dix nouveaux écovillages identifiés 2021	X	X	X		MERF	GVT	71300	40 000
Niveau de référence (2017) : 0 Niveau cible : 50 % par rapport à la situation dans les écovillages et 0,15% par rapport au niveau national	Réaliser des mini réseaux solaires, de plateformes multifonctionnelles alimentées par de centrale solaire dans 5 des 10 nouveaux écovillages	X	X	X		MERF	PNUD	71300	600 000
Source des données : Rapport annuel du Ministère de l'Environnement, du développement durable et de la protection de la nature									
Source des données : Rapport annuel du Ministère de l'Environnement, du									

Sous total composante 2		640 000						
TOTAL Produit 3.2		755 000						
<b>COMPOSANTE 3 : Utilisation durable des ressources naturelles et conservation communautaire des écosystèmes</b>								
<p>développement durable et de la protection de la nature</p> <p>Produit 3.3 : Les moyens des communautés vulnérables qui vivent dans des zones très exposées aux risques naturels sont renforcés afin qu'elles puissent s'adapter aux effets futurs des changements climatiques ainsi qu'aux catastrophes</p> <p>Indicateur 3.3.1 : Nombre de villages qui pratiquent la gestion durable des ressources naturelles et des forêts et respectent les écosystèmes aux fins d'une plus grande résilience</p> <p>Niveau de référence (2017) : 200 Niveau cible : 300 dont 7 écovillages</p> <p>Source des données : Rapport annuel du Ministère de l'environnement et des ressources forestières</p>	Mettre en place 2 stations piscicoles en vue de redynamiser les AGR dans les écovillages et pour la reconversion des carbonisateurs	X	X		MERF	PNUD	72100	120 000
	Installer des unités de production d'asticots de mouches soldates pour l'intégration de farine d'asticots dans l'alimentation de l'élevage des poissons dans 2 villages	X	X		MERF	PNUD		12 000
	Mettre en place 80 ha de plantations communautaires et développer des activités de maraichage sur des périmètres agroécologiques (matériels et équipement de production) pour la reconversion des carbonisateurs et la création d'AGR aux jeunes et femmes dans les 10 nouveaux écovillages	X	X	X	MERF	PNUD	72100	20 000
						GVT		169 600
<b>Total Produit 3.3</b>							<b>321 600</b>	
<p>Gestion du projet, Suivi-évaluation, visibilité et communication</p>	Organiser des réunions des comités techniques régionaux sur planification, réunion bilan et suivis des activités dans les écovillages	X			MERF	PNUD	72100	15 000
	Mission de suivi des activités écovillages					GVT		10 000
	Appui de l'unité de coordination en fourniture et matériel de bureau	X			MERF	PNUD		5 000
						GVT		2 400

Acquérir du matériel roulant pour la coordination	X	X				MERF	GVT	40 000
Carburant pour le fonctionnement de la coordination	X	X	X	X		MERF	GVT	11 530
Complément de salaire pour le personnel du projet	X	X	X	X		MERF	GVT	36 460
Participation à des rencontres internationales sur les Ecovillages			X	X		MERF	PNUD	5 000
Réaliser des supports de communication pour la visibilité des écovillages	X			X		MERF	PNUD	72 100
Rencontre de capitalisation sur les écovillages								
Assistance technique pour la mise en œuvre du projet	X	X	X	X		MERF	PNUD	50 000
<b>Total gestion de Projet, suivi-évaluation</b>								
TOTAL GLOBAL								
PNUD								
GVT								
								<b>185 390</b>
								<b>1 261 990</b>
								<b>914 000</b>
								<b>347 990</b>

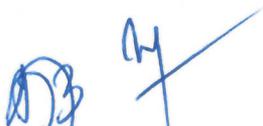
*i. Risques et hypothèses*

Risques	Niveau	Mesures d'atténuation
<b>La pandémie COVID 19</b>	<b>Moyen</b>	<b>Respect des mesures barrières</b>
Faible collaboration des structures techniques dans la réalisation des activités relevant de leur domaine de compétence	Moyenne	Implication directe des structures sectorielles dès le lancement du projet. Les structures techniques telles que le programme national des plateformes multifonctionnelles, le ministère de l'énergie, le ministère de l'eau, le ministère de l'agriculture et l'école Supérieure d'agronomie, seront membre du comité technique et des comité régionaux. Appuis des personnes ressources, des jeunes diplômés volontaires
Faible adhésion des parties prenantes à l'approche éco-village	Moyen	Le projet mettra l'accent sur l'approche participative dans toutes les activités pour mettre les populations au centre des activités du projet pour assurer leur appropriation
Faible mobilisation des ressources pour la mise en œuvre des activités du projet	Moyenne	Les ressources TRAC constituent un « seed money » permettant de faciliter le développement du partenariat. La rencontre envisagée entre le Gouvernement et les PTF pour le financement du PND devra également contribuer à la mobilisation des ressources
Ressources financières insuffisantes pour la mise en œuvre complète des activités	Moyenne	Utilisation efficace des ressources allouées au projet ; Plaider pour la mobilisation de partenariats et de ressources supplémentaires
Lentueur dans la mise en œuvre des activités du projet	Moyenne	Réalisation d'activités réalistes et anticipation des activités à mettre en œuvre pour réduire les retards

**LETTRE D'ACCORD STANDARD ENTRE LE PNUD ET LE GOUVERNEMENT POUR LA FOURNITURE DE  
SERVICES D'APPUI**

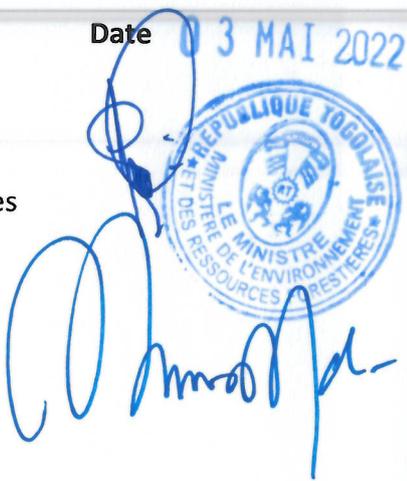
Monsieur le Ministre,

1. Nous avons l'honneur de nous référer aux consultations qui ont eu lieu entre les représentants du Ministère de la Planification du Développement et de la Coopération (ci-après nommé « le gouvernement ») et les Représentants du PNUD (ci-après nommée « l'Agence des Nations Unies ») concernant la participation du PNUD, à la mise en œuvre de l'appui du PNUD au projet **00117913, Promotion de développement des Ecovillages**, qui sera exécuté par le gouvernement, représenté à cette fin par le Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières.
2. Le bureau de pays du PNUD peut fournir des services d'appui, notamment une assistance pour l'établissement de rapports et les paiements directs. En fournissant de tels services d'appui, le bureau de pays du PNUD doit veiller à renforcer la capacité de l'institution désignée afin de lui permettre d'exécuter de telles activités directement. Les coûts engagés par le bureau de pays du PNUD dans le cadre de la prestation de ces services d'appui seront imputés au budget administratif du bureau.
3. Le bureau de pays du PNUD peut fournir, à la demande des institutions désignées, les services d'appui suivants pour la réalisation des activités du programme/projet :
  - (a) Identifier et/ou recruter du personnel/ des consultants pour le projet ou pour le programme ;
  - (b) Identifier et faciliter les activités de formation ;
  - (c) Acquérir des biens et services ;
4. L'acquisition de marchandises et de services, ainsi que le recrutement de personnel /consultants du projet ou programme par le bureau de pays du PNUD seront faits conformément aux règlements, règles, politiques et procédure du PNUD. Les services d'appui décrits au paragraphe 3 ci-dessus doivent être détaillés dans l'annexe au document d'appui au programme ou au document de projet, sous la forme figurant en annexe à la présente. Lorsque les nécessités de services d'appui à fournir par le bureau de pays changent au cours de la vie du programme ou du projet, l'annexe au document d'appui au projet ou au document de projet seront révisés avec l'accord mutuel du représentant résident du PNUD et de l'institution désignée.
5. Les dispositions pertinentes de l'Accord type d'assistance de base conclu entre le gouvernement du Togo et le PNUD, signé le 21 mars 1977 (le « SBAA ») y compris les dispositions relatives à la responsabilité, et aux privilèges et immunités, s'appliqueront à la fourniture de ces services d'appui. Le gouvernement conserve la responsabilité générale de l'exécution nationale des programmes ou projets, à travers son institution désignée. La responsabilité du bureau de pays du PNUD, se limite à la fourniture des services d'appui définis dans l'annexe à la présente lettre.



6. Tout litige ou réclamation découlant de la fourniture de services d'appui par le bureau de pays du PNUD, conformément à la présente lettre, seront traités selon les dispositions pertinentes du SBAA.
7. Les modalités de recouvrement des coûts par le bureau de pays du PNUD au titre de la fourniture des services d'appui décrits au paragraphe 3 ci-dessus doivent être précisées dans une annexe au document d'appui au programme ou au document de projet.
8. Le bureau de pays du PNUD présentera des rapports d'avancement sur les services d'appui fournis ainsi qu'un rapport sur les coûts remboursés à ce titre, comme requis.
9. Toute modification du présent arrangement sera effectué au moyen d'un accord mutuel écrit des parties concernées.
10. Si les dispositions qui précèdent rencontrent votre agrément, je vous saurais gré de bien vouloir signer la présente lettre et retourner deux exemplaires signés à notre bureau. Dès votre signature, cette lettre constituera un accord entre votre gouvernement et le PNUD quant aux termes et conditions régissant la fourniture de services d'appui par le bureau de pays du PNUD à des programmes et projets gérés selon la modalité d'exécution nationale.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre considération distinguée.

Au nom du:	Signature	Nom/Titre	Date
Agence d'exécution :		<i>Pour l'agent d'exécution</i> Monsieur Katari FOLI-BAZI Ministre de l'Environnement et des Ressources Forestières	03 MAI 2022 
PNUD		<i>Pour l'agent de réalisation</i> Monsieur Aliou Mamadou DIA Représentant Résident	

## Annexe

### DESCRIPTION DES SERVICES D'APPUI A FOURNIR PAR LE BUREAU DE PAYS DU PNUD

1. Nous faisons référence aux consultations qui ont eu lieu entre les représentants du Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières et les représentants du PNUD, concernant la fourniture de services d'appui par le bureau de pays du PNUD au projet **Promotion de développement des Ecovillages**.
2. Conformément aux dispositions de la lettre d'accord signée le ----/----/----] et du document d'appui au projet ou document de projet, le bureau de pays du PNUD fournira les services d'appui au projet, **00117913, Promotion de développement des Ecovillages**, tels que décrits ci-dessous.
3. Services d'appui à fournir :

	Description des activités	Actions	Partie responsable
1	Réaliser des mini réseaux solaires, de plateformes multifonctionnelles alimentée par de centrale solaire dans 5 des 10 nouveaux écovillages	Revue des DAO, publication, sélection des entreprises, remise des sites, supervision conjointe des travaux avec le Ministère	PNUD
2	Installer des unités de production d'asticots de mouches soldates pour l'intégration de la farine d'asticots dans l'alimentation de l'élevage des poissons dans 2 villages	Accompagnement technique du PNUD	PNUD
3	Assistance technique pour la mise en œuvre du projet	Gestion et suivi-évaluation du projet	PNUD

